



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNECMA

Question au Gouvernement n° 1757

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Le départ forcé, il y a maintenant un mois, de M. Bernard Dufour, président du groupe SNECMA, notre motoriste aéronautique national, l'importance des besoins en fonds propres de cette société, les discussions difficiles qui ont trait à l'avenir du futur avion de transport à grande capacité ont suscité et suscitent interrogations, voire inquiétude, notamment au sein du personnel de cette importante entreprise et de ses sous-traitants.

Des bruits divers circulent. Pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser le sens du départ de M. Dufour et la mission que vous assignez au nouveau président de la SNECMA, M. Bechat ?

Quelle stratégie souhaitez-vous lui voir adopter pour la maison mère comme pour ses filiales ? Enfin, comment le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre les orientations fixées à Dijon par le Président Chirac et le chancelier Kohl concernant l'avenir de l'avion de transport futur ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, je vous demande de bien vouloir excuser le ministre de la défense qui est actuellement au Sénat pour le débat sur la loi de programmation militaire.

Vous avez posé deux questions.

Concernant l'avion de transport de nouvelle génération, le Président de la République française et le chancelier Kohl sont convenus que l'Allemagne et la France seront les pays leaders pour promouvoir ce programme européen afin qu'un avion européen réponde à la demande et équipe nos armées. En face de cet engagement qui concerne les États européens, dont la France et l'Allemagne, les industriels devront assumer, comme c'est le cas dans les marchés civils, la responsabilité du développement.

Concernant la deuxième question, le mandat qui a été donné au président de la SNECMA répond aux orientations qui ont déjà été précisées : premièrement, présentation d'un plan stratégique clair ; deuxièmement, retour à l'équilibre financier de cette entreprise ; troisièmement, mise en place d'une stratégie d'alliance qui permette d'assurer l'avenir et la pérennité de la société ; quatrièmement, préservation des actifs stratégiques pour l'ensemble de la chaîne aéronautique.

Le cas du pôle de maintenance fait partie d'une réflexion générale sur l'avenir de la société et du secteur aéronautique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Alain Rodet. Vous n'avez pas répondu sur la démission de M. Dufour !

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des

telecommunications.

Le depart force, il y a maintenant un mois, de M. Bernard Dufour, president du groupe SNECMA, notre motoriste aeronautique national, l'importance des besoins en fonds propres de cette societe, les discussions difficiles qui ont trait a l'avenir du futur avion de transport a grande capacite ont suscite et suscitent interrogations, voire inquietude, notamment au sein du personnel de cette importante entreprise et de ses sous-traitants.

Des bruits divers circulent. Pouvez-vous, monsieur le ministre, preciser le sens du depart de M. Dufour et la mission que vous assignez au nouveau president de la SNECMA, M. Bechat ?

Quelle strategie souhaitez-vous lui voir adopter pour la maison mere comme pour ses filiales ? Enfin, comment le Gouvernement compte-t-il mettre en oeuvre les orientations fixees a Dijon par le President Chirac et le chancelier Kohl concernant l'avenir de l'avion de transport futur ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, je vous demande de bien vouloir excuser le ministre de la defense qui est actuellement au Senat pour le debat sur la loi de programmation militaire.

Vous avez pose deux questions.

Concernant l'avion de transport de nouvelle generation, le President de la Republique francaise et le chancelier Kohl sont convenus que l'Allemagne et la France seront les pays leaders pour promouvoir ce programme europeen afin qu'un avion europeen reponde a la demande et equipe nos armees. En face de cet engagement qui concerne les Etats europeens, dont la France et l'Allemagne, les industriels devront assumer, comme c'est le cas dans les marches civils, la responsabilite du developpement.

Concernant la deuxieme question, le mandat qui a ete donne au president de la SNECMA repond aux orientations qui ont deja ete precisees: premierement, presentation d'un plan strategique clair; deuxiemement, retour a l'equilibre financier de cette entreprise; troisiemement, mise en place d'une strategie d'alliance qui permette d'assurer l'avenir et la perennite de la societe; quatriemement, preservation des actifs strategiques pour l'ensemble de la chaine aeronautique.

Le cas du pole de maintenance fait partie d'une reflexion generale sur l'avenir de la societe et du secteur aeronautique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Alain Rodet. Vous n'avez pas repondu sur la demission de M. Dufour !

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1757

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 1996, page 4529

Réponse publiée le : 20 juin 1996, page 4529

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 juin 1996